**Annonce**

**TOURNOI DE FRANCE 2018 / 2019**

**Nom de la Compétition**

**Une compétition du Tournoi de France de Danse sur Glace**

**ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace**

**Nom du cub organisateur**

**Ville**

**Dates de la compétition**

**sous l’égide de la**

**Fédération Française des Sports de Glace**

**et de la**

**Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace**

Logo club





1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

NOM DE LA COMPETITION

***LIEU*** Patinoire de Ville

 Patinoire couverte avec une piste de glace de **XX** mètres **XX** mètres

 Adresse

 Adresse

 Téléphone

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A effectuer entre **le Dates (com 240)**

Le Formulaire d’Inscription électronique, disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org/) doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

* + - par courrier électronique : à competitions@csndg.org et tresorier@csndg.org
* par voie postale au Trésorier du Tournoi De France en même temps que les chèques

libellés à l’ordre du club organisateur : **Libellé des chèques**

FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

A envoyer par mail entre le **Dates (com 257)** à compta\_danse@csndg.org

FORMULAIRE DE MUSIQUES IMPOSÉES (com 230) ET LIBRE POUR SACEM

A envoyer par mail avant **le Date** à : mail@organisateur

ACCREDITATION

L’accréditation officielle est prévue le **date** à partir de **heure** à la patinoire

DELEGUE TECHNIQUE DU TOURNOI DE FRANCE

Robert COTTET-GAYDON

Tél. : 06 61 10 07 91

Mail : competitions@csndg.org

TRESORIER DU TOURNOI DE FRANCE

Lydie FEREY

44 rue René Brunel, 76620 LE HAVRE - Tél. : 06 71 09 99 48

Mail : tresorier@csndg.org

ORGANISATEUR

***Responsable accueil des officiels***

Nom :

Tél. :

Mail :

Responsable accueil patineurs et dirigeants

Nom :

Tél. :

Mail :

HOTEL OFFICIELS

Hôtel

Adresse

 Tél. :

 Mail :

Office de Tourisme de la Ville

Office de Tourisme de Ville

Adresse

Adresse

Tel :

1. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une compétition du Tournoi De France, organisée selon le Règlement Intérieur ainsi que toutes les communications ISU et CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux compétiteurs licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace et affectés selon la communication y afférent publiée sur [www.csndg.org.](http://www.csndg.org/)

Au vu des pré-inscriptions, la CSNDG pourra désigner certaines Compétitions du Tournoi de France comme ouvertes aux patineurs solos membres de Clubs affiliés à des fédérations étrangères

1. CONTENU DES EPREUVES

Selon Règlement Intérieur et les communications ISU et CSNDG en vigueur.

1. FRAIS D’INSCRIPTION

Les droits d’inscription sont de :

**50 euros par Solo,**

**70 euros par Couple,**

Adresse d’envoi et mode de règlement indiqués au paragraphe 1 de cette annonce.

Pour les couples licenciés dans un ou deux clubs différents, le chèque est établi par le club d’entraînement du couple.

Les droits d’inscription ne sont pas remboursables, à moins qu’un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour raison médicale. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

1. DROITS A L’IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s’il est mineur) autorise expressément l’organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l’occasion de sa participation à cette compétition ou aux évènements s’y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s’il est mineur) refuserait de céder son droit à l’image il doit en informer par écrit l’organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

1. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Pour la musique, se référer au Règlement Intérieur ainsi qu’aux communications CSNDG en vigueur.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les CD audio de secours ne sont pas fournis, l’accréditation ne sera pas donnée.

**La feuille de contenu de programme doit être envoyée pendant la période indiquée au paragraphe 1 à** compta\_danse@csndg.org Tout retard sera pénalisé comme défini dans le règlement Intérieur.

Il est obligatoire que chaque feuille de contenu de programme soit remplie précisément par chaque compétiteur sur le modèle disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org/) (section “téléchargements”), en utilisant la terminologie des éléments listés (terminologie ISU ou CSNDG selon les catégories).

1. ACCREDITATION

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse.

L’accréditation pour les compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu’en échange des:

* CD des musiques de secours ( 1CD avec les pistes bien repérées sur le disque et sur la pochette,
* Feuille de contenu de programme si changement d’ordre dans les éléments.
* Tout document demandé par le Délégué Technique du Tournois De France.
1. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par les Règles en vigueur. L’ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org/) une semaine avant la date de la compétition.

1. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans les Règle ISU (Détermination et publication des résultats) sera utilisé.

Le résultat par club sera déterminé selon le Règlement Intérieur en vigueur. Les points marqués par un couple licencié dans un ou deux clubs différents du club ayant procédé à son inscription seront attribués au club d’entraînement du couple.

1. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

1. PROTOCOLES

Selon les règles en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org/)

1. INFORMATIONS

Pour plus d’informations, veuillez contacter le **Délégué Technique du Tournoi De France ou l'Organisateur (voir coordonnées au paragraphe 1).**

1. HORAIRES PREVISIONNELS

Réunion initiale des Officiels d’arbitrage : une heure au minimum avant le début de la première épreuve.

Réunion initiale du panel techniques : lors de la réfection de glace précédant la première épreuve nécessitant leur présence.

Sauf décision de la CSNDG les Horaires maximum de la compétition iront pour le samedi de 08h00 à 23h00 et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d’inscrits. Les horaires définitifs de la compétition seront publiés sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org/) deux semaines avant le début de la compétition.